Martigny vendredi 5 juillet 1940. *80me année* *No 78.*

LE CONFÉDÉRÉ

ORGANE DES LIBÉRAUX-RADICAUX VALAISANS

Paraissant à Martigny, les lundi, mercredi et vendredi

PRIX D'ABONNEMENT :

SUISSE : Un an . . . . . Fr. 8.—
Avec „Bulletin officiel" . . . . . Fr. 12.50
COMPTE DE CHÈQUES POSTAUX ***II c 58***
ETRANGER : Un an . . . . . Fr. 16.—
Avec „Bulletin officiel" . . . . . Fr. 21.—
(Expédition une fois par semaine ensemble)
Joindre 20 ct. en timbres poste à toute demande de changement d'adresse

TÉLÉPHONES :

RÉDACTION 61.031
ADMINISTRATION, ABONNEMENTS, ANNONCES MARTIGNY 61.031
PUBLICITAS S. A., SION 236

Annonces (le mm. ligne ou son espace) CANTON : 8 ct. ; SUISSE : 10 ct. ; ETRANGER : 10 ct.
Réclames (le mm.) CANTON : 20 ct ; SUISSE : 30 ct. ; ETRANGER : 30 ct.

AVIS MORTUAIRES (2 colonnes) : 20 ct.

Compte de Chèques postaux II c 485, Sion

Régie des Annonces : PUBLICITAS S. A., Sion et Martigny, Avenue de la Gare, et succursales dans toutes les principales villes suisses.

Lettre de Berne

La succession gouvernementale Restrictions

(De notre correspondant particulier)

La presse politique de notre pays voue une vive préoccupation, depuis quelques jours, au problème posé par la retraite aussi brusque que regrettable de M. le conseiller fédéral Hermann Obrecht. Un nom s'est imposé d'emblée et il semble qu'il aurait rallié spontanément la quasi-unanimité de la Suisse romande : celui de M. le conseiller d'Etat et conseiller national Adrien Lachenal, de Genève. Sollicité de toute part avec une conviction et une ardeur flatteuses, cet éminent magistrat a préféré se désister et l'on assure que sa détermination est absolument irrévocable. Sans doute songe-t-il aux destinées de sa petite République, dont les intérêts économiques ne manqueront pas de subir durement les répercussions fatales du bouleversement actuel, et, comme le supposait notre confrère le *Bund*, estime-t-il que sa présence sera un jour plus nécessaire sur un théâtre d'opérations considéré comme un terrain de choix par l'aile moscovite et révolutionnaire de notre socialisme.

En présence de cette décision négative irrévocable et dès l'instant que le principe même d'une double représentation romande au sein du Conseil fédéral n'était pas combattu outre-Sarine, les radicaux neuchâtelois ont mis en lice trois candidats éventuels, dont un a accepté de mettre son nom à la disposition de ses concitoyens : il s'agit de MM. Ernest Béguin, conseiller aux Etats et conseiller d'Etat, président du parti radical suisse, Albert Rais, homme de confiance des milieux industriels du Jura et Henri Berthoud, conseiller national, homme d'affaires spécialisé dans les questions de finances publiques et jouissant de la confiance des sphères politiques fédérales.

Nous éprouvons, ici, une légitime satisfaction à relever que le nom de M. le conseiller national Crittin, le très méritant porte-parole du parti libéral-radical valaisan a été prononcé spontanément, dans de larges milieux de l'opinion publique, outre-Sarine, et que cette suggestion a été accueillie avec une bienveillance manifeste dans quelques organes importants de la presse nationale romande. Le *Journal de Genève* soulignait tout dernièrement la faveur avec laquelle une telle candidature serait accueillie en Suisse allemande et parmi nos grands confrères politiques alémaniques, le *Bund*, organe officieux du Palais, enregistrait à son tour cette suggestion, de même que l'organe officiel du Touring-Club et d'autres encore.

Qu'une candidature Crittin ait ainsi spontanément surgi dans l'esprit de nos Confédérés sans que l'intéressé, pas plus que le parti politique qu'il représente avec tant de distinction à Berne aient esquissé le plus petit geste de participation à cette compétition prouve de la façon la plus éclatante la haute estime et la confiance dont jouit dans le pays le chef du parti radical valaisan. L'honneur en rejaillit non seulement sur la vaillante minorité libérale des bords du Rhône, mais sur le canton du Valais tout entier, dont M. le conseiller national Crittin est un des enfants les plus méritants.

Nous ignorons complètement, au moment où nous écrivons ces lignes, si les amis politiques de M. Crittin jugeront le moment opportun pour entreprendre une démarche auprès de leur porte-parole au sein des Chambres fédérales. Notre tâche de chroniqueur fédéral doit se borner à mentionner la faveur dont une candidature Crittin éventuelle ne manquerait pas d'être l'objet dans les plus larges cercles de l'opinion publique suisse. M. Crittin était, voici quelques mois, intervenu à la tribune du Conseil national et, en sa qualité de membre de la commission du programme financier, avait lancé un énergique et vibrant appel en faveur d'une politique financière et fiscale prudente, seule capable de redresser une situation budgétaire compromise et de parer aux graves dangers de la démagogie. Ce coup de clairon, qui avait retenti peu avant que la Suisse se trouve dans l'obligation d'assumer les charges écrasantes de la mobilisation générale, avait eu les plus larges échos dans la presse claivoyante de notre pays et il n'est pas jusqu'à la presse conservatrice valaisanne qui avait approuvé cette intervention parlementaire si utile pour la sauvegarde des intérêts supérieurs de la nation.

Certes, l'heure est trop grave pour que nous puissions nous payer le luxe d'une compétition cantonale ou régionale, mais il nous sera permis de relever ici que si tel Canton romand a déjà eu largement sa part, dans des conditions qui lui font au demeurant le plus grand honneur, le Canton du Valais reste un de ceux qui n'ont jamais encore eu l'occasion d'être représentés au sein du gouvernement central. L'heure de la justice distributive n'aurait-elle pas sonné pour l'un des Benjamins de notre chère Confédération ?

Telles sont les opinions que l'on entend exprimer depuis quelques jours dans les milieux politiques fédéraux et alémaniques et nous avons tout lieu de croire que ce point de vue si juste doit être partagé en Suisse romande. Notre tâche de chroniqueur nous est aujourd'hui particulièrement agréable de relever en toute objectivité une opinion largement répandue et qui, devançant toute réaction éventuelle de la part des radicaux valaisans, constitue un hommage spontané de confiance qui ne manquera pas d'aller au cœur de tous les bons Valaisans.

* * *

L'armistice conclu avec la France a littéralement bouleversé l'équilibre politique international dont notre petit pays, placé dans une situation géographique unique, avait été le bénéficiaire au cours de plus d'un siècle. On laisse déjà entendre que, bon gré mal gré, nous devrons nous adapter, économiquement et financièrement, au nouvel état de choses. En attendant, nous ne manquerons pas de subir durement les contre-coups du double blocus continental et nos importations, comme nos exportations, en souffriront dans une mesure facile à concevoir. Aussi bien une des tâches essentielles du Conseil fédéral est-elle d'assurer autant que possible notre ravitaillement. Des restrictions ont déjà été édictées pour la consommation de certaines denrées alimentaires pour lesquelles nous sommes entièrement tributaires de l'étranger et pour celle des combustibles solides et liquides. L'heure de la grande pénitence, prêchée par M. Pilet-Golaz, a sonné. Nous en supporterons d'autant plus facilement le poids si nous faisons preuve de patriotisme agissant et si nous voulons bien nous rendre compte combien nos misères sont enviables, en comparaison du sort affreux que la guerre a impitoyablement réservé à tant d'autres pays qui ne désiraient, comme nous, que vivre et travailler dans la paix et la tranquillité.

P.

A la recherche d'un Conseiller fédéral

Il faudrait que l'intelligence et l'indépendance eussent perdu tous leurs droits pour qu'il fût interdit de dire nettement ce que l'on pense dans le seul intérêt du pays. Nous allons donc nous exprimer avec cette franchise que nous estimons supérieure à toutes les habiletés de la diplomatie.

Le jeu ou plutôt le chassé-croisé des candidatures en pays romand doit prendre fin immédiatement. Les radicaux romands sont en train de tomber dans le même ridicule que celui des conservateurs lors de la succession Motta. De Fribourg, du Valais, du Tessin, des Grisons, partout surgissaient des noms qui naturellement étaient supérieurs ou ne le cédaient en rien à ceux des concurrents ! Nous donnons le spectacle d'être à la recherche du candidat alors que le tragique des temps devrait nous l'imposer.

A l'instant, nous apprenons qu'à défaut de M. Lachenal, c'est M. le Conseiller aux Etats Malche qui sera candidat de Genève unanime (partis nationaux s'entend). La double candidature Berthoud-Rais subsiste pour l'instant. Oui, il faut en finir et nous pensons fermement que, dans la réunion des parlementaires radicaux romands de samedi, sera prise la décision que le pays est en droit d'attendre.

L'avis que nous avons exprimé à cette même place, il y a une semaine, dû à de mûres réflexions, n'a pas changé. Mieux, il se trouve renforcé par les informations complémentaires que nous avons recueillies entre temps successivement au sein des réunions du Comité du groupe radical des Chambres fédérales et de la commission des pleins-pouvoirs. Si donc, une ultime et pressante démarche ne peut vaincre la résistance de M. Lachenal qui, nous le savons, se tient sur de solides positions, la Suisse romande devrait passer la main encore une fois. Surtout si M. Wetter ne consent pas à assumer la direction du Département de l'Economie publique.

Le choc que l'Europe vient de recevoir aura des suites que l'on ne peut encore mesurer en surface et en profondeur. Le moins que l'on en puisse dire est qu'elles seront graves. Aussi bien, de gré ou de force, notre pays devra apporter rapidement de sensibles modifications à l'état de choses actuel. A dessein, nous ne parlerons pas de réformes de structure, car il ne s'agit pas de faire volte-face ou comme on dit communément chez nous de « tourner casaque ». Cela non. Il s'agit d'un problème d'adaptation qui sera difficile à résoudre.

La Suisse tout spécialement aura à pratiquer la politique du morceau de pain : ravitaillement, exportations. Coûte que coûte, il faudra rendre impossible la formation d'une classe de chômeurs afin d'éviter le pire à notre pays.

Des mesures énergiques d'ordre économique, social et financier devront être apportées pour la solution de ces seuls problèmes à caractère matériel. Et comme la rapidité sera un facteur essentiel de l'efficacité, force sera bien de déroger au moins provisoirement et dans certains cas au système des discussions successives dans les commissions, au Parlement, dans les réunions publiques...

En termes plus nets, nous devrons en venir à apprendre par la voie de la presse, au petit jour, que telle restriction ou tel impôt nouveau a été décrété la veille. Mais, me direz-vous, c'est la dictature ou tout au moins un commencement. Oui, si notre Gouvernement n'est pas absolument à la hauteur de sa tâche. Non, si nos dirigeants se montrent lucides, clairvoyants, compétents et fermes. Dans ce cas, le peuple suisse, nourri aux enseignements séculaires d'une saine démocratie, comprendra bien vite que son intérêt vital est de faire confiance sans limites à son Gouvernement, en conséquence à se conformer à ses décisions sans vaines discussions et sans critiques déplacées.

Et c'est pourquoi nous aurions désiré, pour notre part, non seulement adjoindre au Conseil fédéral un membre d'une valeur remarquable, mais encore procéder à un remaniement ministériel plus étendu. Souhaitons que nous n'en soyons pas contraints plus tard. Et l'on comprendra aussi pourquoi nous avons prié M. Marcel Gard, président de notre parti, de ne pas donner suite à son intention de convoquer son comité directeur pour examiner l'éventualité de notre candidature. Nous le remercions de la compréhension amicale qu'il nous a témoignée.

S'agissant de la prochaine élection complémentaire, un fait est dominant : l'économique sera la préoccupation essentielle du Conseil fédéral. Or, les affaires économiques devront être traitées surtout avec les deux nations que les armes ont favorisées : l'Allemagne et l'Italie. Il nous faut donc l'homme apte à négocier avec elles.

Bien plus, il est déjà question de la formation d'une Union économique englobant l'Europe sinon des groupes d'Etats. Leurs représentants vont se trouver autour du tapis vert. Raison de plus pour que le délégué suisse soit un conseiller fédéral dont les connaissances économiques fassent autorité. Son prestige servira le pays tout entier.

Le nom de M. Schulthess a été indiqué ces derniers temps comme l'homme du jour. Qui oserait lui contester ses connaissances spéciales et étendues en matière économique, ainsi que sa vaste expérience ?

Chacun se rappelle encore des éloges unanimes de la presse et du Parlement au moment où il a quitté le Conseil fédéral. Sa capacité de travail, son énergie demeurent grandes. Ce septuagénaire paraît avoir tout au plus 60 ans. Il est au nombre des Suisses alémaniques qui comprennent le mieux le pays romand. Et les Valaisans ne peuvent oublier tout ce qu'il a fait pour leur canton. Nous n'hésitons pas à déclarer que nous accueillerions avec une grande faveur la candidature de M. Schulthess. Nous savons qu'il répondrait oui à l'appel du pays. Notre position définitive sera déterminée par la résolution qui sera prise à la réunion de samedi.

***C. Crittin**, conseiller national.*

LES NOUVEAUX PRODUITS VALAISANS
Crème à chaussure - Graisse de Russie - Encaustique - Huile à parquet, etc. Produits de qualité
Fabr. Prod. chim. Ls MUTRUX, Monthey, tél. 63.72

En passant ...

La France et son destin

Il ne s'agit plus maintenant de jouer le jeu prétentieux et cruel de dire à la France en deuil ce qu'elle aurait dû faire.

Les erreurs, un seul homme était en droit de les stigmatiser : le maréchal Pétain. Ce devoir douloureux il mit pour l'accomplir son autorité, son courage et sa miséricorde et les leçons qu'il dégagea loyalement des faits, sont de celles que nous aurions profit à méditer aussi nous-mêmes.

L'esprit de jouissance et d'abandon que dénonça le grand soldat, comme un des facteurs de la défaite, est-on bien sûr qu'il ne sévissait pas en Suisse où l'on connut les périls d'une existence aisée alors que la guerre obligeait tant de nations aux plus durs sacrifices ?

Devant le malheur d'un pays ami gardons humblement le silence en songeant que les coups dont il souffre auraient pu nous atteindre également.

Ce qui importe aujourd'hui, ce n'est plus le récent passé de la France.

C'est son avenir.

Il ne faut pas s'imaginer qu'un peuple appelé soudainement à souffrir soit vaincu pour cela.

Au contraire, il puisera dans l'avenir sa force et désormais, pour avoir tout perdu, il pourra tout gagner, peut-être.

Cet espoir le maréchal Pétain le garde au cœur et, après avoir gagné l'armistice, il s'applique à opérer le redressement nécessaire au salut de sa patrie.

Un tel effort exige un caractère à toute épreuve, une âme ardente, une volonté de fer.

Mais, le chef du gouvernement français rencontrera pour mener sa tâche à bien des difficultés sans nombre. Il ne les surmontera qu'en se fixant un but précis et en concentrant sur ce but toute son énergie.

On peut être assuré qu'il ne faillira pas à ses responsabilités.

Ces difficultés sont de deux ordres :

Il y a celles que va créer la domination étrangère et celles qu'il rencontrera dans la masse, à l'intérieur du territoire.

Ce n'est pas à lui seulement qu'il appartiendra d'apporter une solution aux premières, et le Reich dictera sa loi, qu'il faudra bien subir.

Quant aux secondes, elles relèvent du régime et le maréchal Pétain paraît bien décidé à les vaincre.

On se souvient qu'au lendemain du 6 février, la France avait fait appel à Gaston Doumergue auquel elle avait confié la mission de fonder une unité nationale, au-dessus des partis. Cette tentative échoua pitoyablement, par l'action des politiciens, et de nouveau le jeu parlementaire, avec ses atermoiements, ses combinaisons, ses trahisons envenima l'atmosphère.

Ce que Gaston Doumergue, optimiste et souriant, ne parvint pas à réaliser, le maréchal Pétain l'accomplira dans la douleur et la détresse.

Il sait bien que ce ne fut pas au moment où les soldats déposèrent les armes que commença sa tâche, à lui, mais qu'elle débute à présent, dans les conditions les plus dramatiques.

Rétablir l'autorité, l'ordre et la discipline à l'heure où le général de Gaulle essaie encore une résistance avec de puissants appuis, voilà le devoir du chef.

Dans cette France à la fois désorganisée et meurtrie où l'envahisseur occupe la moitié du territoire alors que le gouvernement national doit administrer l'autre, il se posera d'angoissants problèmes.

Le maréchal Pétain aura besoin de la paix pour les résoudre.

Il ne suffira pas de se laisser guider par les politiciens qui ont conduit la nation à la ruine ou de se plier à leurs manœuvres.

Le gouvernement prendra le pas sur le Parlement.

Ce sera le début de la réforme et c'est à ce prix seulement que s'effectuera le relèvement du pays.

Ainsi ce qu'un Etat ne parvient pas toujours à faire alors qu'il jouit de sa liberté complète, il doit fatalement l'entreprendre à l'instant où les événements lui dictent une voie et lui fixent un idéal.

Le maréchal Pétain n'imposera pas sa politique, il adoptera celle que les circonstances commandent et il n'y en aura pas d'autre.

Cet homme incarne un pays dans ce qu'il a de plus noble et de plus grand et si cet homme était appelé à disparaître il en surgirait un autre immédiatement qui marcherait dans ses pas où le destin veut le conduire...

A. M.

Les tournures inattendues de la guerre !

Le roi Haakon abdiquera-t-il ?

M. Koht, ministre des affaires étrangères de Norvège, a annoncé à la radio anglaise que des efforts étaient faits pour obtenir l'abdication du roi Haakon de Norvège.

Le journal *Dagens Nytheter*, de Stockholm, apprend à ce sujet que M. Terboven, le chef de l'administration allemande en Norvège, a récemment informé la commission administrative à Oslo que le gouvernement allemand désire que le parlement norvégien soit convoqué pour prendre des décisions sur d'importantes questions. Il s'agirait avant tout de détrôner le roi Haakon et sa dynastie, puis de révoquer le gouvernement Nygaarslsvold et de proclamer la déchéance des membres du parlement norvégien ayant quitté le pays. Un nouveau gouvernement serait formé, possédant à la fois la confiance du peuple et aussi celle de l'Allemagne.

La commission administrative d'Oslo proposa d'ajourner la convocation du parlement norvégien pour donner au roi Haakon la possibilité d'abdiquer volontairement. Une invitation dans ce sens a effectivement été adressée au souverain. Le parlement norvégien se réunira prochainement.

Un ordre du jour du général Weygand

On communique officiellement l'ordre du jour suivant du général Weygand :

« Officiers, sous-officiers et soldats, 22,000 de vos camarades viennent de résister sur la ligne Maginot pendant cinq jours après l'entrée en vigueur de l'armistice, enfermés et encerclés dans les ouvrages qu'ils avaient mission de défendre jusqu'au bout. Ils ne furent pas touchés par l'ordre de cesser le feu et refusant toutes les communications des adversaires, ils poursuivirent la lutte jusqu'à ce que le commandement français ait pu les avertir. Cette page de vaillance et de la fidélité au devoir militaire s'ajoute à celles déjà écrites. Elles constitueront le testament de l'armée d'aujourd'hui, où celle de demain trouvera avec ce legs de gloire, les leçons de ses aînés sur la voie de son propre destin. »

Conventions militaires franco-britanniques

On communique officiellement ce qui suit au sujet des conventions militaires passées entre la Grande-Bretagne et la France :

1. Avant la guerre déjà, la Grande-Bretagne et la France se mirent d'accord au sujet des effectifs britanniques devant être envoyés en France. Comme on l'a déjà annoncé, la Grande-Bretagne envoya 400,000 hommes. Or, le chiffre convenu entre les deux gouvernements étaient bien inférieur à 400,000 hommes.

2. L'aide aérienne que la Grande-Bretagne devait fournir à la France fit également l'objet d'un accord intervenu avant la guerre entre les deux pays. La Grande-Bretagne a livré beaucoup plus d'avions qu'elle ne l'avait promis primitivement.

3. La France aurait pu maintenir ses communications avec les colonies françaises sans l'aide de la flotte britannique. L'aide de celle-ci dépassa tout ce qui avait été convenu.

4. Les différents gouvernements qui se sont réfugiés en Angleterre ont été battus les uns après les autres parce qu'ils incarnaient une conception surannée de la neutralité. Leurs efforts ont échoué parce qu'ils ne purent agir collectivement et se fièrent aux promesses et négociations allemandes. Ils ne recouvreront leur indépendance qu'avec la victoire définitive de l'Angleterre.

Les Allemands concentrent leurs troupes

Dans les milieux militaires de Londres, on affirme que les observations aériennes ont démontré que le haut commandement allemand concentre des masses importantes de troupes tout le long des côtes depuis Narvik jusqu'en Bretagne. Dans l'arrière-pays des divers ports, une activité aérienne intense ne semble cependant rien prélever de bien nouveau et toutes les mesures ont été prises par le haut commandement anglais comme par la RAF pour répondre aux tentatives de débarquement qu'on prévoit prochaines.

D'autres observations donnent à penser que l'Allemagne tenterait aussi une attaque par voie de terre contre Gibraltar. D'importantes concentrations de troupes sont signalées sur les routes françaises qui conduisent en Espagne.

Un paquebot anglais torpillé

Le navire anglais *Arandora Star* ayant environ 2000 personnes à bord a été torpillé mercredi à 6 heures, en plein jour, alors que la plupart du monde à bord dormait encore. Le vaisseau brûla rapidement. Tout le monde fut pourvu de ceintures de sauvetage et les bateaux de sauvetage furent mis à la mer aussi rapidement que possible.

C'est au large de la côte occidentale de l'Irlande que le paquebot a été torpillé et coulé par un sous-marin allemand.

L'agence Extel donne, d'autre part, les détails suivants :

Le caractère tragique de ce torpillage, ressort du fait que les victimes sont pour la plus grande part des prisonniers allemands et italiens qui devaient être internés au Canada pour les soustraire au contact avec les populations civiles anglaises. 1500 d'entre eux étaient à bord.

L'action de sauvetage fut rendue difficile par suite du véritable combat qui se livra autour des canots de sauvetage dont plusieurs firent naufrage. Un Allemand se distingua en réussissant à remettre à flot l'un de ces canots qui avait été renversé au cours de la lutte. Il sauva ainsi la vie à nombre de ses compatriotes qui purent être repêchés.

On compte qu'il y aurait près de 1000 victimes. Le commandant et les deux officiers adjoints ont été vus à la passerelle de commandement au moment où le paquebot sombrait ; ils se sont laissé couler avec le bâtiment.

Des moteurs d'avions pour la Grande-Bretagne

On annonce officiellement que les fabriques d'automobiles Packard ont décidé d'exécuter, à titre d'essai tout d'abord, le contrat prévoyant la construction de 9000 moteurs d'avions Rolls Royce dont 6000 sont destinés à la Grande-Bretagne. Il s'agit de la commande que refusa M. Henry Ford.

La flotte anglaise aux prises avec la flotte française dans la base d'Oran

Deux cuirassés français en flammes — Un autre a sauté sur une mine

Le paquebot français « Champlain » coulé

La Compagnie générale Transatlantique a perdu, il y a quelques jours, l'un de ses plus beaux et plus rapides courriers : le *Champlain*.

Le *Champlain* se trouvait à La Pallice prêt à partir pour l'Amérique avec une importante cargaison et de très nombreux passagers, lorsqu'une explosion retentit à bord.

L'enquête révéla que, la nuit précédente, des avions allemands avaient survolé La Rochelle à basse altitude. Il ne s'agissait pas comme on l'avait cru tout d'abord, d'une tentative de bombardement. Ces avions étaient venus pour poser des mines entre La Pallice et l'île de Ré. C'est sur une de ces mines que le *Champlain* a sauté.

L'Angleterre forme de nouveaux aviateurs

Les livraisons d'appareils provenant tant des usines britanniques que de celles des Etats-Unis et du Canada se poursuivent à un rythme accéléré.

Des mesures ont été prises par le ministère de l'air pour activer la formation des jeunes pilotes. Un organisme spécial a été chargé de cette tâche d'instruction. Il a été placé sous la direction du vice-maréchal Garrod.

L'Angleterre saisit des navires de guerre français

On annonce officiellement que des mesures furent prises le 3 juillet pour placer sous le contrôle britannique tous les navires de guerre français se trouvant dans des ports britanniques. Ceci fut fait avec succès quoiqu'il y ait eu deux victimes.

Le ministre anglais de l'information déclare :

«On se souviendra que le gouvernement français, se fiant aux promesses que lui firent l'Allemagne et l'Italie de ne pas se servir de la flotte française contre l'ancienne alliée de la France, s'engagea aux termes de l'armistice, à permettre à la flotte de passer aux mains de l'ennemi. Le gouvernement britannique ayant perdu foi dans les promesses faites par les gouvernements allemand et italien, estima qu'il était obligé non seulement dans son propre intérêt, mais aussi dans l'espoir de rétablir l'indépendance de la France et l'intégrité de l'empire français, de prendre des mesures avant qu'il fût trop tard pour être sûr que la flotte française ne soit pas employée contre lui par l'ennemi commun. Dans ce but des mesures furent prises tôt dans la matinée du 3 juillet pour placer sous le contrôle britannique tous les navires de guerre français se trouvant dans des ports britanniques. Cette opération fut exécutée avec succès, bien qu'on ait eu à déplorer deux victimes par suite d'un malentendu.

En même temps, on offrit aux vaisseaux français dans un port du nord de l'Afrique certaines conditions ayant comme seul but celui de les garder hors des mains allemandes. On expliqua à l'officier ayant le commandement que si aucune de ces conditions n'était acceptée, la Grande-Bretagne était prête à prendre toutes les mesures afin d'empêcher qu'aucun de ces vaisseaux ne soit employé contre elle dans la poursuite de la guerre. Le gouvernement de Sa Majesté regrette profondément que l'amiral français ayant le commandement à Oran ait refusé d'accepter n'importe laquelle des conditions proposées et le résultat inévitable fut que l'action dut être entreprise contre les vaisseaux français dans ce port.

On communique officiellement de Clermont-Ferrand :

Dans la matinée du 3 juillet, une importante force britannique, qui comprenait notamment trois puissants navires de ligne, est descendue de la mer du Nord, s'est présentée devant la rade de Mers-el-Kébir, base navale d'Oran, où se trouvait au mouillage, selon la convention d'armistice, une partie de la flotte française et notamment les cuirassés *Dunkerque* et *Strasbourg*.

L'amiral britannique fit au vice-amiral Gensoul, commandant l'escadre française, la sommation de se rendre ou de saborder ses navires. Il lui accordait un délai de six heures pour prendre sa décision.

Sans attendre l'expiration de ce délai, des hydravions de la marine anglaise vinrent fermer la rade de Mers-el-Kébir au moyen de mines magnétiques.

L'amiral français ayant refusé d'obtempérer, la flotte britannique ouvrit le feu, à 17 h. 40, sur les bâtiments français.

Devant cette inqualifiable agression, le gouvernement français a donné l'ordre aux unités françaises mouillées en rade d'Alexandrie aux côtés de la flotte britannique, d'appareiller et de prendre le large, au besoin par la force.

De plus, devant cette agression d'autant plus odieuse qu'elle a été commise par notre alliée de la veille, l'amirauté française a immédiatement enjoint à toutes les unités de guerre se trouvant en haute mer d'arraisonner les navires marchands britanniques qu'ils rencontreraient et de répondre par le feu à toute nouvelle agression.

On mande de Berlin à ce sujet :

La délégation française de l'armistice ayant communiqué à la commission allemande de l'armistice que des incidents s'étaient produits entre navires de guerre anglais et français, le chancelier Hitler a donné son consentement au gouvernement français, pour que les bateaux français se sabordent là où ils se trouvent, s'ils ne peuvent pas échapper à l'agression des Anglais.

Cetet décision est conforme au traité d'armistice, selon lequel le gouvernement allemand n'a pas l'intention de prendre possession de la flotte française, mais seulement d'empêcher qu'elle ne puisse continuer à participer à la guerre contre l'Allemagne.

L'attaque anglaise à Oran

Le DNB annonce que trois navires de bataille anglais se sont présentés à Oran, accompagnés d'un porte-avions, de trois croiseurs et d'une flotille légère L'amiral français ayant repoussé les demandes britanniques, les Anglais ouvrirent le feu. Les unités navales françaises acceptèrent la bataille.

Vers 19 heures, le combat s'engagea entre les forces navales françaises et britanniques.

Au moment où s'est produite l'agression anglaise, vers 17 h. 50, les navires français étaient dans le port, en partie sans vapeur, et ne purent mettre en action leur artillerie lourde.

Les cuirassés de bataille *Dunkerque* et *Provence*, ainsi que le conducteur de flotille *Mogador*, bombardés et incendiés, sont en flammes dans le port d'Oran.

Le cuirassé de bataille *Bretagne*, voulant sans doute sortir du port, a heurté une des mines magnétiques posées par les Anglais et a sauté.

Le cuirassé *Strassbourg*, cinq contre-torpilleurs et un certain nombre de torpilleurs et de sous-marins sont parvenus, en combattant, à briser le cercle des navires britanniques et à se rendre en Méditerranée.

Comme son frère jumeau, le *Strasbourg*, qui a pu s'échapper, le vaisseau de ligne *Dunkerque* était une des unités les plus récentes de la flotte française. Lancé en octobre 1935, il était entré en service au mois de juin 1937. Il déplaçait 26,500 tonnes, filait une trentaine de nœuds et portait huit canons de 330 mm., quatorze de 130 mm. et de nombreuses pièces de petit calibre. L'équipage comptait 1400 officiers et marins.

Le *Provence* et le *Bretagne* étaient de modèle plus ancien. Ils avaient été mis en service en 1915 et 1916 et refondus en 1932 et 1935. Leur déplacement était de 22,000 tonnes, leur armement de dix pièces de 340 mm. Ils portaient un équipage de 1150 officiers et marins.

Le conducteur de flotille *Mogador*, mis en service en 1938, filait 39 nœuds, portait un armement de huit pièces de 138 mm. et un équipage de 240 hommes.

Déclaration de l'amiral Muselier, membre du comité de Gaulle

L'agence Reuter annonce que le vice-amiral Muselier, commandant en chef des forces navales libres françaises, a déclaré qu'aucun navire de guerre français n'était resté entre les mains allemandes ou italiennes. Il a déclaré aussi qu'un certain nombre de vaisseaux français ont répondu à l'appel du général de Gaulle et un certain nombre de sous-marins français sont également dans les eaux britanniques. Plusieurs navires de guerre en construction en France ont été retirés des chantiers et remorqués en lieu sûr, accompagnés d'ouvriers pour les terminer. D'autres vaisseaux français sont dans des ports britanniques, désarmés, mais battant toujours pavillon français.

L'amiral Muselier a ajouté :

Mon but est de sauver l'honneur du pavillon naval français. Je ne veux aucun prétexte aux gouvernements allemand et italien pour leur permettre de demander la reddition de la marine française, même en partie, et j'espère que tout commandant préférerait faire sauter son navire plutôt que de le livrer à l'ennemi.

Je veux coopérer de toute ma capacité et de toute ma force avec nos alliés britanniques.

M. Muselier déclare qu'une partie de la marine française s'est placée sous ses ordres. Au moyen de l'argent obtenu par l'affrêtement des vaisseaux marchands français sous ses ordres, et provenant aussi des cargaisons de grande valeur saisies par lui sur certains vaisseaux. il a maintenant suffisamment de ressources pour pourvoir à ses forces pendant longtemps.

M. Churchill veut justifier l'affaire d'Oran

Le premier ministre M. Churchill a fait hier après-midi à la Chambre des Communes, devant une salle bondée, une déclaration sur la situation de la guerre. Aux tribunes diplomatiques, on remarquait les ambassadeurs de Belgique, d'Argentine, du Chili, de l'URSS, de Chine, d'Egypte, du Portugal et d'Espagne ,ainsi que les ministres de Suisse, d'Arabie, de Hollande, de Yougoslavie, de Roumanie. Quand M. Churchill est entré à la Chambre des Communes, il a été accueilli par de vifs applaudissements.

M. Churchill a déclaré d'abord qu'il doit annoncer avec de sincères regrets que le gouvernement a dû prendre des mesures pour empêcher que la flotte française ne tombe en mains allemandes. Quand deux nations luttent en commun, il peut arriver que l'une d'elles se voie contrainte de demander à son alliée d'être déliée de ses engagements. On aurait pu tout au moins attendre à ce que, au moment où le poids entier de la guerre est laissé à l'empire britannique, on ait veillé à n'offenser en aucune façon les fidèles camarades. C'est dans la victoire finale de l'Angleterre que réside la seule chance de la liberté française (applaud.) L'Angleterre a offert à la France de la décharger complètement de ses engagements contractuels au cas où, avant la signature d'un armistice séparé, la flotte française se rendrait dans les ports britanniques.

Malgré toutes les promesses et les assurances données par l'amiral Darlan, au premier lord de l'Amirauté, un armistice a été signé prévoyant que la flotte française entre en réalité au pouvoir de l'Allemagne. Les navires de guerre qui ne se sont pas vus en mesure de rejoindre les ports de l'Afrique du nord sont entrés, il y a dix jours, dans les ports de Portsmouth et de Plymouth. Cette partie de la flotte française est au pouvoir de la Grande-Bretagne. Le ministre doit constater que le gouvernement de Bordeaux, en pleine connaissance, a fait à l'Angleterre une offense mortelle.

M. Churchill déclare qu'il y a encore un exemple de l'attitude cruelle et peut-être même malveillante non pas du peuple français mais du gouvernement de Bordeaux à l'égard de l'Angleterre. 400 pilotes allemands ont été faits prisonniers en France. M. Reynaud a promis à la Grande-Bretagne que ces pilotes allemands seraient envoyés en Angleterre. Après la chute de M. Reynaud ces pilotes ont été remis à l'Allemagne.

La saisie de la flotte française

La décision du gouvernement britannique d'engager une action contre la flotte française a été prise à l'unanimité. Hier matin, l'Angleterre a pris sous son contrôle une grande partie de la flotte française ou l'a engagée, en employant les moyens coercitifs nécessaires, à accepter les conditions anglaises.

Deux cuirassés de bataille, deux croiseurs légers, quelques sous-marins, dont le grand sous-marin *Surcouf*, huit destroyers et deux cents petits poseurs de mines ou chasseurs de sous-marins ont été pris à Portsmouth, à Plymouth, à Shernesh, après une courte notification à leurs commandants. Les opérations se sont déroulées sans résistance et sans que le sang ait été répandu à une seule exception près. Dans le cas du *Surcouf*, un officier de la marine britannique et un officier français ont été tués ; quelques matelots ont été blessés. Mais dans leur ensemble les gens de mer français ont accepté avec joie l'intervention britannique. Environ 800 à 900 marins français ont exprimé l'ardent désir de continuer la guerre (applaud.) Quelques-uns ont demandé la nationalité britannique qui leur sera accordée. D'autres Français ont préféré poursuivre la lutte avec l'Angleterre en qualité de Français.

Les autres hommes d'équipage seront transférés immédiatement dans des ports français dès que le gouvernement français donnera des instructions nécessaires à ce sujet. Tous les Français qui résident en Angleterre seront rapatriés à l'exception de ceux qui voudront suivre le général de Gaulle».

La bataille d'Oran

M. Churchill a parlé ensuite de la situation des unités navales françaises en Méditerranée. A Alexandrie, où les forces navales britanniques sont puissantes, il se trouve un cuirassé français, quatre destroyers français et un grand nombre de petites unités. Elles ont été informées qu'elles ne devaient pas quitter le port d'Alexandrie.

Pour ce qui est de la flotte ancrée à Oran on aura lu d'autre part comment la flotte anglaise est intervenue contre la flotte française.

L'histoire jugera

M. Churchill a ajouté que l'Angleterre est inébranlablement résolue à faire tout ce qui est en son pouvoir pour empêcher que les autres unités tombent en mains allemandes (appl.) Il laisse au Parlement en pleine confiance le soin de juger cette action anglaise. (Vifs applaudissements.) Il laisse aussi au peuple anglais, aux Etats-Unis, au monde entier et à l'histoire le soin de la juger.

Un appel aux amis de l'Angleterre

M. Churchill parle de l'avenir immédiat. L'Angleterre, dit-il, doit naturellement s'attendre à une invasion. L'Angleterre se prépare de tout son pouvoir à repousser l'attaque de l'ennemi qu'elle soit dirigée contre la Grande-Bretagne ou contre l'Irlande (appl.) Tous les Irlandais sans distinction de profession ou de parti doivent se rendre compte du danger qui les menace. Le gouvernement s'occupe du matin au soir de ces préparatifs. Il fait appel à tous les Anglais, à tous les Alliés et à tous ceux bien disposés à l'égard de la cause que défend le Royaume-Uni pour donner une aide maximum à l'Angleterre. M. Churchill fait la même demande à tous ceux vivant des deux côtés de l'Atlantique. En plein accord avec les Dominions, la Grande-Bretagne va vers une période de danger extraordinaire mais avec le fervent espoir de prouver la force d'âme de la race britannique.

M. Churchill a déclaré que l'action entreprise par l'Angleterre devrait suffire à démentir les mensonges et les bruits qui sont diffusés par l'adversaire. Ces bruits et ces mensonges disent que le gouvernement britannique se propose d'entrer en pourparlers avec les gouvernements d'Italie et d'Allemagne. Une telle idée se dissipe d'elle-même quand on se rend compte de ce que l'Angleterre entreprend pour combattre l'ennemi. Non, Messieurs, il n'existe aucune idée de négociations en Angleterre. On ne pense pas à la paix en Angleterre. Au contraire, le pays est décidé à continuer la guerre avec une force maximum et avec tous les moyens qu'il dispose jusqu'à ce que les buts justes pour lesquels l'Angleterre est entrée en guerre soient atteints à tous les points de vue. *(Applaudissemens.)*

L'Irlande aurait refusé la garantie britannique

Le *Corriere della Sera* annonce que M. de Valera, premier ministre de l'Eire, a repoussé l'offre anglaise de garantie, en ajoutant que le gouvernement de l'Eire résistera contre un débarquement anglais sur son territoire.

Attentat à l'exposition de New-York

Selon une note du commissariat de police, trois détectives ont été tués et plusieurs blessés par l'explosion d'une bombe survenue au pavillon britannique de l'exposition internationale de New-York.

A L'ETOILE En complément à son programme :

UN DOCUMENTAIRE IMPRESSIONNANT

La D.A.P. de Londres en action

Tous les soirs, à 20 h. 1/2 : **BUREAU DU CHIFFRE SECRET**

Lucien Nicolay *Agent d'Affaires Martigny-Ville*

ENCAISSEMENTS - VENTE, ACHAT de TERRAINS et IMMEUBLES - **ASSURANCES.** **Tél. 6.14.28**

SION

La « Chanson valaisanne à l'honneur

(Inf. part.) La *Chanson valaisanne,* l'excellent groupement choral que dirige M. Georges Haenni, donne une série de concerts en faveur de nos soldats et partout la troupe et les officiers lui réservent un chaleureux accueil.

Mercredi, la *Chanson valaisanne* a interprété les meilleurs chants de son répertoire pour les soldats cantonnés dans la région d'Evionnaz.

Le concert eut lieu en plein air, devant 140 officiers et plus de mille soldats.

Le colonel-brigadier Schwarz et les colonels Mamin, Peter, Rynsky, assistaient à la manifestation qui obtint le plus grand succès.

Samedi soir, à l'hôtel Beau-Rivage, à Lausanne, la *Chanson valaisanne* donnera un grand concert en faveur du « Don national » sous le haut patronnage de M. Paderewski et le maître assistera, le lendemain, à la messe de Gustave Doret que les chanteurs valaisans exécuteront à Ouchy, en l'Eglise du Sacré-Cœur.

Dimanche après-midi, ils se produiront à Granges-Marnand pour l'Etat-major de la première division.

Le 12 juillet, ils seront à Martigny et le 13, ils chanteront aux forts de Dailly. Enfin, le 26 juillet, on aura le plaisir de les entendre à la Radio.

Ainsi, la *Chanson valaisanne* qui redouble d'activité, consacre à nos soldats le meilleur de son temps et modestement, elle accomplit une œuvre de bienfaisant patriotisme.

On vaccine les employés

(Inf. part.) Par ordre de l'administration, les fonctionnaires de la gare CFF, à Sion, et tous les agents de train du dépôt ont dû se soumettre à la vaccination qui s'effectua par les soins de M. le Dr de Werra, médecin attaché aux Chemins de fer fédéraux.

MARTIGNY

Etoile : *Bureau du chiffre secret et la DAP de Londres en action*

Comme son titre l'indique, l'*Etoile* nous présente cette semaine un grand film policier et d'espionnage N'est-ce pas, hélas, l'histoire de l'heure présente ?

C'est une évocation saisissante de la lutte sans merci, du courage sans bornes des héros inconnus du contre-espionnage qui ne reculent pas devant le plus grand péril pour protéger les secrets qui lui sont confiés. *Dimanche soir : train de nuit.*

C. S. F. A.

Dimanche 7 juillet course à Bovine. Réunion ce soir vendredi à 20 h. 30.

Au Corso : *Double programme : Film policier ; film gai.*

Ce soir vendredi, à 19 h. précises. Samedi, à 20 h. 30 très précises. Dimanche, à 14 h. 30 et *20 h. 15 en raison de la longueur du programme :* Double programme passionnant : *Menaces sur la ville,* un film audacieux, intensément dramatique avec Humphrey Bogart et Georges Brent. La police nettoie New-York de ses gangsters. Film de la *Warner Bros* d'après les archives de la police fédérale américaine. Puis, en seconde partie *Les cadets de Virginie.* Voici venir ces fameux gaillards... turbulents, audacieux, sympathiques, bourreaux des cœurs et joyeux compagnons. Wayne Morris, Priscilla Lane vous amuseront follement. *Dimanche soir : train de nuit.*

Harmonie municipale

Demain soir samedi : *Répétition générale.* Rendez-vous à 20 h. précises au local.

Dimanche : Participation à la procession de la fête patronale. Tenue obligatoire : uniforme. Que personne ne manque.

Mon Coiffeur : **Fr. Kläy** Salon de Coiffure pour Dames et Messieurs, tél. 6.23.52, **Saxon,** Place de la Gare

Les premières chaleurs sont les plus pénibles

Les premières chaleurs sont épuisantes. Notre organisme a du mal à s'adapter et cela se traduit la plupart du temps par une perte de l'appétit, un sommeil agité, une lassitude générale persistante. Pour supporter facilement cette période pénible, on recommande de faire une cure de Quintonine. Les résultats en sont merveilleux. Le flacon, pour faire un litre de vin fortifiant : seulement 1 fr. 95. Ttes Phies.

C'est dans votre intérêt de conclure une **Assurance** sur la **vie** contractez-la auprès de la Société Suisse d'Assurances générales sur la Vie humaine représentée en Valais par *Edouard Pierroz,* à Martigny

Purin On obtient des légumes plus sains en employant L'ENGRAIS COMPLET LONZA

Le Grand Vin rosé français TRALEPUY n'est pas un mélange de vins rouges et de vins blancs, mais le *pur produit* de raisins rouges égrappés Exclusivité de BLANK & Co, VEVEY

BAZAR PHILIBERT MARTIGNY

TOUJOURS BIEN ASSORTI

Un coup d'œil sur le nouvel arrivage en BONNETERIE, LE PRIX VOUS ÉPATERA

Nouvelles du Valais

Une auto contre un vélo. — (Inf. part.) Une automobile de la maison Vocat de Sierre, circulait dans le domaine de Châteauneuf, quand elle entra en collision avec un ouvrier de l'établissement qui rentrait à bicyclette.

Tout se borne à des dégâts matériels d'une certaine importance.

Blessé d'un coup de pied de vache. — (Inf. part.) M. Mabillard de Grimisuat a été grièvement blessé par un coup de pied de vache. Il a reçu les soins de M. le Dr Dénériaz de Sion qui le fit transporter à l'hôpital.

Une rixe à St-Léonard. — (Inf. part.) Une rixe ayant éclaté à St-Léonard, un habitant de Chalais qui se trouvait là, M. Norbert Berloz, a été grièvement blessé par plusieurs coups. Il a aussi une lèvre fendue.

On lui a prodigué les soins que nécessitait son état.

Les reines d'alpage

Chamoson. — *La Reine de Chamosentze.*

Comme on le sait, l'inalpe de la montagne de Chamosentze suscite toujours à Chamoson un certain intérêt du fait que cette montagne est reconnue depuis longtemps comme possédant un lot de bétail de choix ainsi que des reines à cornes réputées.

Cette année, des paris avaient même été conclus avant l'inalpe relatifs à la future reine car on avait beaucoup de raison de supposer que la tenante du titre la *Lion* de M. Marcel Carrupt, en serait dépossédée par un vrai « mastodonte » de plus de 2 m. de thorax, la *Moreinaz,* ancienne reine de Tortins, appartenant à M. Pascal Carruzzo, conseiller.

Or, l'inalpe, qui a eu lieu mardi par un temps magnifique, dissipa tout malentendu à ce sujet.

En effet, la *Moreinaz* de M. Carruzzo fut battue par la *Lion* bien que cette dernière mesurât 30 cm, de moins de tour !

Toutefois cette *Lion,* épuisée par plusieurs autres luttes avait dû battre en retraite devant une jeune « outsider » de M. Théophile Putallaz, de St-Pierre-des-Clages.

Or, comme la vache de M. Th. Putallaz avait perdu avec celle de M. Pascal Carruzzo, le titre de reine de l'alpage se trouvait vacant ; mais cela ne dura pas longtemps. En effet, le soir même on apprenait déjà que la *Lion* de M. Carrupt triomphait enfin de son dernier adversaire et avait reconquis le titre qu'elle détient ainsi 4 ans consécutifs.

Ajoutons que cette reine est en outre excellente laitière.

Le classement pour Chamosentze s'établit donc comme suit :

1. *Lion,* de M. Marcel Carrupt, reine de l'alpage. Quant à la seconde place, elle ne peut être précisée. La *Moreinaz* et la *Charmante* de M. P. Carruzzo se tenant de près avec la *Coquette* de M. Th. Putallaz et la *Lion* de M. Henri Putallaz.

— L'inalpe pour la montagne de Loutze qui a eu lieu 8 jours avant Chamosentze voit également une *Lion* comme reine et qui appartient à MM. H. et J. Carrupt.

Ici encore se tiennent de près pour le second titre les reines de MM. Jos. Boven, Léonce Farquet, H. et J. Carrupt et Camille Giroud, juge.

Leytron. — *La reine de Saille.*

C'est encore à M. Louis Besse, notre populaire « Louis des reines » que revient l'honneur de posséder la reine de Saille, tandis que la vache de M. Gilbert Devayes, notaire, a la seconde place.

La reine de M. Besse est l'ancienne reine de Bovine et provient de l'écurie de M. Jean Farquet, à Martigny.

— M. Emile Buchard a la reine de Bougnonnaz, suivie immédiatement par celle de M. Lantermod. Vient ensuite un lot de jeunes superbes bêtes sur lesquelles on fonde beaucoup d'espoir et appartenant à MM. Chrétien Roduit et fils.

Brevet de capacité. — Le Conseil d'Etat du canton du Valais, en séance du 21 juin 1940, a délivré le brevet de capacité à Mlle Edwige Chappex, de Finhaut.

Caisses cantonales de compensation. — *Programme des conférences d'information qui auront lieu :*

Le 8 juillet 1940 :

à Sion, Hôtel de la Planta ;

à Martigny, Hôtel du Grand St-Bernard ;

Le 9 juillet 1940, à Brigue, Hôtel Couronne et Poste,

concernant le paiement d'allocations pour perte de gain aux militaires de condition indépendante.

Conférenciers : Sion et Martigny : M. Frachebourg, directeur de la Caisse cantonale de compensation.

Brigue : M. Weissen, fonctionnaire au Département des Finances.

Ouverture de la conférence : à Sion : 8 h. 30. à Martigny : 14 h., à Brigue : 14 h.

Exposé introductif du conférencier : Présentation détaillée des dispositions relatives à la matière. A cet effet, les différents points seront expliqués par le conférencier. Ces explications fournies, la discussion sera ouverte. Vu l'ampleur de la matière et le temps restreint à disposition, les participants voudront bien se préparer par l'étude des publications parues au *Bulletin officiel* et se borner, dans la discussion, à poser des questions sur les points à traiter en s'abstenant de toute digression.

Les points à traiter seront mis en discussion dans l'ordre suivant :

1. Champ d'action ;
2. Droit à l'allocation ;
3. Détermination de l'allocation :
   a) Dans l'agriculture ;
   b) Dans l'artisanat et le commerce.
4. Couverture des dépenses :
   a) Contribution des agriculteurs ;
   b) Contributions des artisans et commerçants.
5. Les caisses de compensation et les agences locales ;
6. Les caisses de compensation et les professions libérales ;
7. Les commissions d'arbitrage et la commission fédérale de surveillance ;
8. Rapports avec les secours aux familles des militaires et avec les allocations pour perte de gain ;
9. Questions d'ordre technique relatives à l'organisation :
   a) Etablissement du fichier de toutes les exploitations agricoles, artisanales et commerciales du canton ;
   b) Fixation des contributions, notamment dans l'agriculture ;
   c) Critique des formulaires, emploi — questionnaire jaune — relevé de compte ;
   d) Rôle des autorités militaires : formules jaunes et certificat de durée de service actif.
10. Propositions diverses, notamment en ce qui concerne la caisse des salariés.

Service postal automobile Martigny-Champex. —*(Comm.)* La course No 7, départ à 17 h. 45, est retardée à partir du 6 juillet, de 50 minutes.

Le départ aura lieu désormais tous les jours dès demain samedi compris, *à 18 h. 35.*

Un soir avec les Anniviards. — Le samedi 6 juillet, entre 20 h. et 22 h., la Radio-Berne (Beromunster) retransmettra une causerie sur le Val d'Anniviers donnée en français d'une part, par M. Francey, curé de Vissoie, et en langue allemande par le Rd Père Paul de Chastonay de Sierre. Ces causeries seront agrémentées de chansons du folklore d'Anniviers qui ont été enregistrées par les soins de Radio-Berne. Ces airs ont été recueillis et harmonisés par Maurice Rouiller, prof. de musique à Sierre, et ont été exécutés par le « Petit chœur de Sainte-Cécile » dirigé par ce dernier. On entendra également les « Fifres et tambours » de St-Luc. Donc samedi soir, tous à l'écoute.

P. Z.

Nouvelles suisses

Le troupeau suisse

L'Office fédéral de statistique vient de publier les résultats du recensement du bétail effectué le 20 avril écoulé. Le nombre des propriétaires de bétail bovin, 186,200 au total, a augmenté de 2,700 ou de 1,3%. L'effectif du bétail bovin, 1,693,700 têtes, est inférieur de 1 % à l'effectif record de l'année dernière. Seuls quelques cantons de la Suisse centrale accusent une diminution. On comptait au total 909,500 vaches — ce qui représente une diminution de 1,2% en comparaison de l'effectif maximum de 1939.

Le nombre des porcs, par suite de l'application plus libérale du contingentement, a augmenté considérablement, soit de 78,500. Il s'élevait au total à 958,000 animaux. Quant aux poules, on en comptait le jour du recensement 4,638,000, réparties entre 235,000 propriétaires.

A punir sévèrement

Lundi dernier, des soldats cantonnés aux Verrières, découvraient un petit garçon étendu ivre-mort au bord de la route, près de la ferme Bolle, à Meudon. L'enfant malade reçut les soins d'un médecin et une enquête fut immédiatement ouverte. Elle permit d'établir que le garçonnet, le petit Charly S., âgé de 6 ans et demi, avait été attiré dans une grange par deux hommes habitant les Verrières, les nommés C. et R. qui lui avaient fait boire de force quatre verres de vin rouge.

Plainte a été portée et il est à souhaiter que les auteurs de cet acte inqualifiable en seront sévèrement punis.

Appel de la Croix-Rouge

On nous écrit :

Le Comité international de la Croix-Rouge a adressé il y a quelques jours au peuple suisse un appel pour lui demander de soutenir dans la mesure de ses moyens l'œuvre de charité et de dévouement qu'accomplit actuellement l'Agence centrale des prisonniers de guerre.

Il convient de publier à ce propos une brève indication rectificative. Rappelons que les dons peuvent être versés à l'adresse de l'Agence centrale des prisonniers de guerre à Genève, *compte de chèques postaux I. 5527* (et non pas I.5227 comme le mentionnait par erreur cet appel) ou par chèque bancaire à l'ordre du Comité international de la Croix-Rouge.

(Réd.) Le *Confédéré* a publié cet appel, en 1ère page dans son No du lundi 1er juillet.

Agriculteurs, surveillez vos tas de foin et prévenez-en une fermentation excessive.

Pour les mobilisés de condition indépendante

(Communiqué officiel de la Caisse de compensation du Valais) :

Un cours d'instruction a eu lieu à Berne, lundi et mardi derniers, pour renseigner les autorités cantonales et professionnelles chargées d'appliquer l'A. C. F. réglant le paiement d'allocations pour perte de gain aux militaires en service actif et appartenant aux classes moyennes (agriculteurs, commerçants, artisanat, professions libérales).

M. Willi, directeur de l'Office fédéral de l'Industrie, des Arts et Métiers et du Travail, donna les directives indispensables.

L'arrêté prévoit l'organisation de caisses de compensation alimentées par des subventions des pouvoirs publics et par des contributions des agriculteurs, des artisans et commerçants.

Voici brièvement exposées les caractéristiques de cette importante décision :

I. *Agriculteurs*

Contributions dues : Il y a deux sortes de contributions : les contributions d'exploitation et les contributions personnelles.

Les contributions des agriculteurs consistent en une contribution d'exploitation et en une contribution personnelle qui frappe chaque membre masculin de la famille et l'exploitant, âgé de 18 à 60 ans qui travaille régulièrement avec lui, mais n'est pas soumis au régime des allocations pour perte de salaire.

La contribution d'exploitation se règle sur la capacité de rendement de l'exploitation. Si l'exploitant exerce de façon indépendante un autre métier, outre celui d'agriculteur, sa contribution d'exploitation est dûment majorée. La contribution personnelle qui frappe les membres de la famille de l'exploitant travaillant avec lui est fixe.

Allocations : L'indemnité d'exploitation est fixée :

a) Pour l'exploitant, à fr. 2.90 ;

b) Pour chaque membre masculin de sa famille qui est marié et travaille avec lui, à fr. 2.— ;

c) Pour chaque membre masculin de sa famille qui est célibataire et travaille avec lui, à fr. 1.—.

L'exploitant qui a des enfants et les membres masculins de sa famille qui travaillent avec lui et qui ont aussi des enfants reçoivent une indemnité de 50 centimes pour chaque enfant âgé de quinze ans au plus. Une indemnité de 50 centimes est, en outre, allouée pour chaque personne incapable de subvenir à son entretien qui vit avec eux et que l'un d'entre eux est légalement tenu d'entretenir ou d'assister.

Les allocations ne peuvent, tout compris, dépasser fr. 6.— par exploitation et par jour.

II. *Artisanat — Commerçants*

Contributions dues : Chaque exploitation artisanale et commerciale paye par établissement et par mois, au titre de contribution d'exploitation :

5 fr. dans les communes rurales ;
6 fr. dans les communes mi-urbaines ;
7 fr. dans les communes villes.

Elles payent en outre, au titre de contribution supplémentaire 6 pour mille de la somme des salaires payés par elle, mais au plus 350 fr. par année. La contribution supplémentaire se détermine selon les règles adoptées en matière d'allocations pour perte de salaire.

Allocations : L'exploitant seul a droit à l'allocation dans l'artisanat et le commerce. Elle lui est payée pour chaque jour de service actif donnant droit à la solde. Elle se compose d'une indemnité d'exploitation et d'une allocation pour enfants.

L'indemnité d'exploitation est fixée :
A fr. 2.90 dans les communes rurales ;
A fr. 3.35 dans les communes mi-urbaines ;
A fr. 3.75 dans les communes villes.

L'exploitant qui a des enfants reçoit une indemnité pour chaque enfant âgé de quinze ans au plus. Celle-ci est fixée :

a) Pour le premier enfant :
A fr. 1.20 dans les communes rurales ;
A fr. 1.45 dans les communes mi-urbaines ;
A fr. 1.80 dans les villes.

b) Pour chaque enfant en sus :
A fr. 1.— dans les communes rurales ;
A fr. 1.20 dans les communes mi-urbaines ;
A fr. 1.50 dans les villes.

L'indemnité est allouée pour chaque personne incapable de subvenir à son entretien qui vit avec l'exploitant et que celui-ci est légalement tenu d'entretenir ou d'assister.

L'allocation ne peut dépasser dans son ensemble :
Fr. 7.— dans les communes rurales ;
Fr. 8.50 dans les communes mi-urbaines ;
Fr. 10.— dans les villes.

III. *Professions libérales*

Les associations professionnelles ont la faculté de créer des caisses de compensation avec le concours financier des pouvoirs publics et sous réserve d'offrir toute sécurité de saine gestion.

Le payement d'allocation interviendra pour la 1re fois au début du mois d'août pour le mois de juillet, l'arrêté n'ayant aucun effet rétroactif.

Les dépenses occasionnées par le paiement de ces allocations sont devisées à environ 80 millions de francs par année, dont la moitié à la charge des pouvoirs publics et l'autre à la charge des bénéficiaires.

Dans le No de ce jour du *Bulletin officiel* du Valais paraît la législation fédérale et cantonale relative à cette question et lundi et mardi de la semaine prochaine auront lieu des cours spéciaux d'instruction à l'usage des agences locales du canton.

LA LIQUIDATION TOTALE DU

Magasin Girard

MARTIGNY, SE TERMINE PAR LA

Vente aux enchères

AU PLUS OFFRANT

VENDREDI, SAMEDI et LUNDI toute la journée, les 5, 6 et 8 juillet, dès **14 h.,** et le **soir** dès **19 h.**

NICOTINE CUPRA 15 %

Avis très important aux Viticulteurs

Les chenilles de première génération ont causé aux vignobles des dégâts considérables.

Il est de toute importance de se mettre à l'abri des gros ravages qui résulteront de l'éclosion des prochaines générations. Pour cela, le seul traitement possible et indispensable est celui avec la Nicotine.

Traitez donc les grappes soigneusement à la Bouillie bordelaise additionnée de

NICOTINE "CUPRA" titrée 15 %

EN VENTE PARTOUT

Fabriquée par la

SOCIÉTÉ DES PRODUITS CUPRIQUES S. A.

CORTAILLOD **RENENS**

AVIS

La Banque Cantonale du Valais avise son honorable clientèle que son Représentant de **FULLY, M. Hermann Boson, a donné sa démission** le 1er juillet ct.

Les affaires de ce rayon sont à traiter, jusqu'à nouvel avis, auprès de l'Agence de Martigny.

SION, le 4 juillet 1940.

Banque Cantonale du Valais.

UN PLACEMENT SÛR ET AVANTAGEUX :

NOTRE CERTIFICAT DE DÉPOT A 4 %

(CONTROLE OFFICIEL PERMANENT)

CAISSE D'ÉPARGNE DU VALAIS

SOCIÉTÉ MUTUELLE

SION

REPRÉSENTANTS DANS LES PRINCIPALES LOCALITÉS DU CANTON

L'économie nationale ne doit pas s'arrêter !

Pour que la Suisse puisse subsister à la crise de guerre, le commerce et le trafic, c'est-à-dire toute la vie économique, doivent être maintenus durant la mobilisation.

Le journal n'est jamais autant lu qu'en cette période de guerre.

Par conséquent, toute la puissance de réclame du journal n'aura jamais été aussi forte qu'à ce jour.

BANQUE POPULAIRE DE MARTIGNY

Capital et réserves Fr. 1.030.000.-

CRÉDITS DE CONSTRUCTION
PRÊTS HYPOTHÉCAIRES ET SOUS TOUTES AUTRES FORMES
COMPTES COURANTS COMMERCIAUX

DÉPOTS A VUE, EN CAISSE D'ÉPARGNE, A TERME
GÉRANCE DE TITRES — CHANGE

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE AUX MEILLEURES CONDITIONS
Etablissement contrôlé par l'Union suisse des Banques régionales

Jeune FILLE

18-20 ans, aide cuisine et café, active et honnête, **est demandée de suite.**

Café de la Croix d'Or, Morges.

FORTE

Jeune FILLE

est demandée pour tous travaux de maison. Gages et entrée à convenir.

S'adresser *Hôtel du Mont-Blanc, St-Prex* (Vaud), tél. 7 60 67.

A VENDRE

une lessiveuse

en bon état.

S'adr. au bureau du journal.

A VENDRE

laie portante

pour le 15 juillet. S'adresser à Alfred Giroud, Martigny.

A LOUER

Appartement

S'adresser chez M. Philippe Moret, La Bâtiaz.

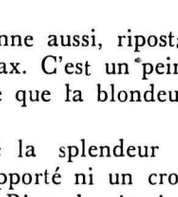

Poulettes

J'offre jolies poulettes de race commune, les meilleures pour la ponte, âgées d'environ 4 mois, à fr. **4.-** pièce. Expéditions partout.

Parc Avicole Perron

Martigny-Gare

HERNIE

Bandages **1re qualité** élastique ou à ressort. **BAS PRIX.** Envois à choix. Indiquer tour et emplacement des hernies.

Rt Michell, spécialiste, 3, Mercerie, **Lausanne.**

Abonnez-vous au „Confédéré"

VIVIODE

Tout petit, mais très puissant remède.

Le comprimé générateur d'iode naissant.

USAGES INTERNES — USAGES EXTERNES

Notice détaillée avec chaque tube

Toutes pharmacies :

Le tube de 30 comprimés Fr. 1.75

Toujours choix de **MEUBLES d'occasion et neufs**

MOBILIERS complets d'appartement.

Lits 1 place, 2 places. Divans. Canapés. Fauteuils. Chaises rembourrées. Armoires 1 porte, 2 portes, 3 portes, avec glace ou sans glace. Lits d'enfant en bois et fer.

SALLES A MANGER complètes.

CUISINE COMPLÈTE soit : buffet de cuisine, table et tabourets.

Literie complète simple et de luxe. Divans portefeuille avec moquette.

Marin Roduit, meubles, Riddes

Tél. 4.14.56. On peut visiter le dimanche

VARICES OUVERTES

DARTRES - ECZÉMAS - COUPURES
DÉMANGEAISONS - CREVASSES
ÉRUPTIONS de la peau - BRULURES

COUPS DE SOLEIL

Vous qui souffrez, faites un dernier essai avec le

Baume du Pèlerin

Boîte fr. 1.-, pot fr. 2.25, toutes pharmacies

Marc Chappot

Ebénisterie-Menuiserie, **Martigny-Ville,** tél. 6 14 13

Cercueils SIMPLES ET DE LUXE

Couronnes PERLES ET NATURELLES

Maison valaisanne. Transports Internationaux

Lecteurs !

Attention

„LE CONFÉDÉRÉ" n'est l'organe d'aucun groupement économique, d'aucune association privée

Il est la propriété du Parti libéral-radical valaisan et défend les intérêts de la collectivité.

SOUTENEZ-LE !

FEUILLETON DU « CONFEDERE » 34

Pour captiver son cœur

ROMAN DE JOCELYNE

Elle la considérait avec surprise, et ajouta, en manière d'explication :

— A vrai dire, je pensais que vous ne reviendriez guère de là-bas, avant quatre ou cinq jours, sinon huit ou dix.

Ce fut au tour de Colette de s'étonner.

— Je ne vous comprends pas, Madame. Pourquoi aurais-je prolongé mon séjour à Ascanoga, alors que je n'avais plus rien à y faire, et que vous aviez donné vous-même le signal du départ.

— Bah ! fit la baronne, je pensais que Francesca, qui vous a prise en grande amitié, aurait tenu, peut-être, à vous garder un peu plus longtemps. Seule en tête-à-tête avec sa mère, la pauvre enfant ne doit pas s'amuser tous les jours follement, dans sa lointaine thébaïde !

Puis, changeant soudain de ton et de mine, Mme de Servoz reprit, souriante et maternelle :

— Oh ! ma chère mignonne, ce n'est certes pas que je me plaigne de vous revoir trop tôt. Vous êtes plus que jamais la bienvenue, et je dirai même que vous arrivez fort à propos.

— En vérité ? questionna Colette. Et comment cela ?

— Parce que j'ai précisément à vous apprendre des choses qu'il vaut mieux exposer de vive voix qu'expliquer par lettre.

Elle avait pris son air le plus engageant, ce qui eut pour effet de redoubler l'inquiétude latente de la jeune fille.

———

(Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec la Société des Gens de Lettres de France).

— De quoi s'agit-il donc ? demanda celle-ci.

— Asseyons-nous, d'abord. Je ne vois pas pourquoi nous restons là, plantées comme des santons...

Puis, quand elles eurent pris place, en face l'une de l'autre, dans de confortables fauteuils :

— Voici, commença Mme de Servoz. Comprenez d'abord que, vous absente, je n'ai pas perdu de vue vos intérêts auprès de Max ; j'ai obtenu de lui quelque chose de très important pour vous.

Colette ouvrit de grands yeux, tandis qu'augmentait son anxiété secrète.

Qu'avait bien pu imaginer encore cette diabolique créature ? Quelle excentricité ou quelle manigance ?

La baronne reprenait, volubile :

— Je lui ai fait accepter de venir à Trouville. A Trouville, vous comprenez...

Colette écarquilla les yeux, car, en fait, elle ne comprenait rien du tout à cette formule cabalistique.

— Je ne vois pas très bien, avoua-t-elle avec simplicité.

L'autre se mit à rire, comme si elle trouvait l'aventure fort plaisante.

— Naturellement ! Puisque vous ne savez pas ! Il faut que je vous explique. Tous les ans, à pareille époque, madame de Néranville, une de mes bonnes compagnes de jeunesse, met à ma disposition la belle propriété qu'elle possède à Trouville. Et j'ai décidé Max à m'y accompagner. Vous devinez pourquoi ?

— Mais... pas du tout ! fit la jeune fille.

Mme de Servoz eut un haussement d'épaules.

— Ma petite, ce n'est pas un reproche. Mais, jusqu'ici, je vous croyais l'esprit plus délié. Notez qu'il s'agit de votre propre intérêt, uniquement !

« Si j'ai voulu entraîner Max à Trouville, c'est en vue d'une nouvelle épreuve, qui nous fixera toutes deux sur la sincérité et la solidité de ses sentiments à votre égard.

Colette, instinctivement, s'accrocha aux bras de son fauteuil, pour ne pas bondir.

Elle se récria, d'un ton presque colère :

— Mais, Madame, je n'ai demandé, ni souhaité cela ! L'expérience d'Ascanoga suffit à tous mes apaisements. Là où Francesca, agissant de son mieux, a échoué...

— Elle ne pouvait pas ne pas échouer ! coupa Mme de Servoz avec une âpreté singulière. Francesca est brune comme la nuit.

— Cela ne l'empêche pas d'être très belle ! répliqua vivement Colette, presque offensée pour son amie.

— C'est votre opinion, la mienne aussi, riposta la baronne. Ce n'est pas celle de Max. C'est un peintre, lui, donc un visuel. Or il n'aime que la blondeur et la clarté. Voilà le fait !

« La preuve c'est que, malgré la splendeur des paysages d'Ascanoga, il n'en a apporté ni un croquis ni une esquisse, ni un portrait. Rien de rien ! Son inspiration était morte. Il ne faut, à son tempérament d'artiste, ni paysages sombres, ni figures brunes. Ce qu'il peut réussir, c'est un plein-air du Forez, avec une Pernette rayonnante de soleil. Ou bien, faute de mieux, la comtesse de Neufbois, avec sa frimousse rosée sous ses cheveux de miel.

Elle s'arrêta, un instant, pour guigner en tapinois la réaction de Colette, laquelle semblait péniblement impressionnée par ses derniers mots.

Puis reprenant, tortionnaire implacable, le cours de son inexorable logique :

— Saisissez-vous, petite fille ? L'expérience d'Ascanoga ne pouvait être concluante. C'est une mesure pour rien. Tout est à recommencer.

Mais Colette se dressa, révoltée.

— Pardon, Madame. Cette première épreuve me suffit bien. J'ai eu le temps de réfléchir, à Ascanoga, et ma résolution est définitivement arrêtée.

— Quelle résolution ? se récria la baronne, en sursautant dans son fauteuil.

— D'épouser Max. Je suis sûre, maintenant, que je l'aime. Et je crois être certaine qu'il m'aime aussi.

— Ah ! vous « croyez » ! interrompit Mme de Servoz, de sa voix la plus acide. Vous « croyez » seulement ? Eh bien ! ma petite, cela demande à être vérifié d'un peu plus près. Vous pouvez, pour cela, vous en remettre à mon expérience, n'est-ce pas ?

— Mais, Madame.

— Laissez-moi parler ! Vous n'imaginez point, je suppose, que j'aie le moindre plaisir à vous mettre des bâtons dans les roues, alors que c'est moi-même qui vous ai fait connaître Max ? Mais je prends vos intérêts, moi ! Je l'observe, lui. Et, désormais, je me ferais un cas de conscience de risquer votre bonheur, en le confiant à un garçon dont je ne serais pas assez sûre.

Elle s'arrêta, essoufflée, comme chaque fois qu'elle s'abandonnait à quelque tirade grandiloquente.

Cependant la jeune fille tendait vers elle un visage irrité.

— Madame, vous voudrez peut-être bien admettre que je suis la principale intéressée dans cette affaire, et que j'y ai mon mot à dire ?

— Eh ! qui vous en empêche ? fit la baronne, avec un dédain rageur. Que prétendez-vous faire, pauvre enfant ?

— Voir Max, lui parler librement. M'expliquer avec lui, face à face. Je suis sûre ainsi de dissiper tous les malentendus que les manœuvres obliques ne feraient que compliquer.

La baronne se renversa dans son fauteuil, avec un long rire, qui sonna faux.

— Ce serait, en effet, très simple, un peu trop simple même ! opina-t-elle, en s'efforçant de reprendre son souffle. Par malheur, ce n'est pas possible, du moins pour le moment.

— Et pourquoi cela ? questionna Colette, d'un ton de défi.

— Parce que Max n'est pas à Paris.

— Est-il donc tellement loin qu'on ne puisse le joindre ?

Mme de Servoz haussa les épaules.

— Ma belle enfant, dit-elle en élevant légèrement la voix, je vous saurais gré de vous montrer un peu plus calme. Il n'y a, dans tout cela, aucun prétexte à dramatiser.

« De retour à Paris, Max est allé Boulevard des Invalides, pour s'enquérir de vous. On lui a répondu, fort discrètement, que vous étiez en voyage et que l'on ignorait à quelle date vous rentreriez. Alors, il a voulu profiter de votre absence pour aller passer quelques jours auprès de sa sœur, à qui, depuis longtemps, il devait une visite.

« Il se trouve donc, présentement, chez elle, et ne la quittera que pour venir me rejoindre à Trouville, ainsi qu'il a été entendu entre nous.

Elle se tut, et se carra dans son fauteuil avec une souveraine dignité.

Colette restait songeuse.

— Alors, dit-elle, vous tenez absolument à lui faire subir une nouvelle épreuve ?

— C'est indispensable, puisque la première, totalement inopérante, ne saurait compter.

— Qu'est-ce qui vous fait espérer que la seconde sera plus concluante ? demanda la jeune fille, mi-narquoise, mi-agressive.

(à suivre)